



ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

EN TRANSPORT DE MARCHANDISES/VOYAGEURS PAR ROUTE (1)
MARCHANDISES

N° MD 75 20 33 016

Nous, PRÉFÊTE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

certifions que (2) Madame DUMAS (épouse Estève) Céline

né(e) le 25/06/1979

BORDEAUX (33)

à 2019 ; session : 31/01/2020

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : _____ ; session : _____) (3) requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport marchandises/voyageurs par route (1), conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (4).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009.

BORDEAUX

02/03/2020

Fait à _____ le _____ (5)

Pour la Préfète et par délégation
Pour la Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Pour le Chef du Service SDIT
Pour le Chef de la division Transports Routiers et Véhicules

L'Attaché Administratif

J.F. ELION